

Proposition 1 :

- CONSIDÉRANT que la question environnementale est une question syndicale, en ce sens que les enjeux environnementaux actuels mettent la vie sur Terre en péril et qu'il n'y a pas de travail possible sur une planète morte;
- CONSIDÉRANT que les conséquences graves du dérèglement climatique au Québec et au Canada augmentent rapidement (inondations, feux de forêt, sécheresses, décès liés aux canicules, maladies, fragilisation des infrastructures, perte de la biodiversité, etc.);
- CONSIDÉRANT qu'une augmentation de deux degrés de la température planétaire comporte le risque grave que le dérèglement climatique s'emballe de façon exponentielle;
- CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la FNEEQ-CSN au printemps 2022*

Il est proposé par Mélisande Fortin-Boisvert, appuyé par Julien Villeneuve :

- Que le SPPCM soutienne les deux revendications portées par le collectif Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC), soit:
 1. Bannir les énergies fossiles d'ici 2030, autant en termes de production, de transformation, d'exportation que d'importation.
 2. Taxer massivement la richesse et réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux, afin d'assurer des conditions de vie décentes pour toutes et tous.

(proposition 2 à la page suivante et explications de l'astérisque à la dernière page)

Proposition 2 :

- CONSIDÉRANT l'incapacité des gouvernements à proposer un plan crédible qui permettrait l'atteinte de la carboneutralité dans des délais compatibles avec la protection de la vie sur Terre;
- CONSIDÉRANT que la crise COVID-19 a mis en lumière que la lenteur d'un gouvernement à agir en prévention et à écouter la science a des conséquences sur la vie;
- CONSIDÉRANT qu'en date du 22 août, déjà 5 syndicats totalisant plus de 6000 membres ont voté une grève du climat lors du 23 septembre et que 5 autres syndicats (excluant le nôtre) ont programmé un vote à ce sujet;
- CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser la défense de nécessité et de s'appuyer sur l'arrêt Saskatchewan (Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan, 2015 CSC 4^{**}) pour faire reconnaître en Cour le droit à la grève climatique.
- CONSIDÉRANT les appels initiés par la jeunesse étudiante, des syndicats de la FNEEQ et le collectif Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC) à tenir une journée de grève climatique à l'automne 2022;
- CONSIDÉRANT la tenue des élections générales québécoises le 3 octobre prochain;
- CONSIDÉRANT l'urgence d'agir et le rôle des enseignantes et des enseignants dans l'éducation de citoyennes et de citoyens responsables;
- CONSIDÉRANT le principe de diversité des tactiques;
- CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la FNEEQ-CSN au printemps 2022*

Il est proposé par Mélanie Fortin-Boisvert, appuyé par Julien Villeneuve :

- Que le SPPCM déclenche une grève pour le climat d'une journée à l'automne 2022, le 23 septembre, en s'alignant avec les mouvements étudiants internationaux, advenant le cas où 20 syndicats québécois représentant 10 000 travailleurs et travailleuses se dotent également d'un mandat de grève en ce sens.

*Fédération Nationale des Enseignantes et Enseignants du Québec (CSN)

Considérant l'importance de la crise climatique et environnementale;

Considérant l'immobilisme des gouvernements et leur incapacité à atteindre leurs propres cibles environnementales;

Considérant les constats alarmants du dernier rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), rendu public le 28 février dernier;

Considérant que la question environnementale est un enjeu syndical;

Considérant la recommandation « La planète en grève » adoptée par le conseil fédéral de la FNEEQ-CSN en mai 2019;

Considérant les appels initiés par la jeunesse étudiante, des syndicats de la FNEEQ et le collectif Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC) à tenir une journée de grève climatique à l'automne 2022;

Considérant la tenue des élections générales québécoises le 3 octobre prochain;

Considérant l'urgence d'agir et le rôle des enseignantes et des enseignants dans l'éducation de citoyennes et de citoyens responsables;

Considérant le principe de diversité des tactiques;

Il est proposé que la FNEEQ-CSN :

1. Appuie les conclusions du rapport du GIEC de février 2022, les revendications portées par le collectif TJC et la feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité de Québec ZéN (zéro émission nette);
2. Participe à l'organisation d'actions de sensibilisation et de visibilité, notamment en faveur de la décroissance, dans le cadre d'alliances les plus larges possibles;
3. Invite ses syndicats à former des comités environnement dans leur établissement;
4. Invite ses syndicats à tenir des assemblées générales afin de participer au mouvement de mobilisation à l'automne 2022 dans l'esprit de la diversité des tactiques, notamment par l'exercice de la grève sociale;
5. Soutienne ses syndicats affiliés qui souhaiteraient se joindre au mouvement d'une manière ou d'une autre;
6. Invite les autres fédérations et organisations syndicales à adopter cet appel;
7. Demande à la CSN de soutenir la mobilisation des syndicats, notamment par un appui politique, financier et juridique pour les syndicats locaux qui voteraient la grève.

**

<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-09-26/greve-climatique-et-droit-du-travail-sont-ils-irreconciliables>